

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC**, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 2 septembre 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Déro-2025-04**

**Propriété située sur chemin du Chenal-du-Moine, le lot 4 484 347, derrière le 232, chemin du Chenal-du-Moine.**

**Projet : Construction d'un élevage laitier et nouveau réservoir à lisier**

**L'objet de la demande:**

Consiste à permettre que la distance séparatrice pour le périmètre d'urbanisation soit de 327 m au lieu de 376.5 m, dérogeant de 49.5 m de l'article 237.31, chapitre 21, dispositions applicables aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole, usage en milieu agricole du règlement de zonage n° 439-2009 et ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 8 août 2025.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma  
directeur général et greffier-trésorier